

CONSEIL D'ADMINISTRATION

90^e assemblée

15 février 2011

Procès-verbal de la quatre-vingt-dixième assemblée du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan, séance tenue le 15 février 2011 à 19 : 00 heures au CLSC Saint-Tite, 750, rue du Couvent à Saint-Tite.

Présences :

- Monsieur Aimé Bernier
- Monsieur Alain Corriveau
- Madame Nancy Gauthier
- Madame Julie Goyette
- Monsieur Guy Lefebvre
- Monsieur Gilles Maurais
- Madame Céline Roy
- Madame Sylvie Tellier
- Madame Alice Trottier

Absences motivées :

- Madame Aline Grondin
- Monsieur Jean-Luc Henry
- Madame Josée Lebel
- Madame Lorraine Levasseur
- Madame Hélène C. Pepin
- Madame Marthe Rivard
- Monsieur Yvon Veillette

Monsieur Gilles Maurais préside l'assemblée et monsieur Alain Corriveau, agit à titre de secrétaire.

Assiste également à cette assemblée, mesdames Chantal Carignan et Manon Trudel.

CA-090-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement de régie interne et le quorum étant satisfait, monsieur Gilles Maurais, président, souhaite la bienvenue aux administrateurs et procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 : 05 heures.

Résolution : 1468-02-11
Relative à l'ouverture de l'assemblée

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Guy Lefebvre, appuyée par madame Julie Goyette, de procéder à l'ouverture de l'assemblée à 19 : 05 heures.

- Adoptée à l'unanimité -

CA-090-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution : 1469-02-11

Relative à l'adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nancy Gauthier, appuyée par madame Alice Trottier, que l'ordre du jour suivant soit adopté.

- CA-090-01 Ouverture de l'assemblée.
- CA-090-02 Adoption du projet d'ordre du jour.
- CA-090-03 Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2010
- CA-090-04 Suivi au procès-verbal du 14 décembre 2010
- CA-090-05 Parole à l'assemblée (selon l'article 42 du règlement de régie interne).
- CA-090-06 Sujets soumis pour décision :
 - 6.1 Nomination de représentants au comité du Gala reconnaissance 2011
 - 6.2 Signataires pour la RAMQ
 - 6.3 Nomination des vérificateurs
 - 6.4 Loi 127 : Gouvernance du réseau de la santé
 - 6.5 Loi 133 : Gouvernance et gestion des ress. Informationnelles
 - 6.6 Réflexion sur le dossier transport
 - 6.7 Cadre de référence en organisation communautaire
 - 6.8 Renouvellement de nomination pour les médecins
 - 6.9 Nomination temporaire du Dr Alain Léger
- CA-090-07 Rapports statutaires soumis pour adoption :
 - 7.1 Comité de vigilance
 - a) Gestion des infections
 - b) Gestion des risques
 - c) Rapport sur les plaintes
 - 7.2 Suivi financier à la période 10 finissant le 1^{er} janvier 2011
- CA-090-08 Sujets soumis pour information :
 - 8.1 Structure de poste
 - 8.2 Évaluation des services alimentaires au CSSSVB
 - 8.3 Tableau de bord – compression des dépenses administratives
 - 8.4 Utilisation des agences privées – suivi des coûts à la période 10
 - 8.5 Suivi des griefs
 - 8.6 Suivi de l'assurance-salaire
- CA-090-09 Correspondance.
- CA-090-10 Autres sujets :
 - 10.1
 - 10.2
- CA-090-11 Levée de l'assemblée.

- Adoptée à l'unanimité -

CA-090-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la rencontre du 14 décembre 2010 étant conforme, les membres en disposent.

Résolution : 1470-02-11
Relative à l'adoption du procès-verbal
de la quatre-vingt-neuvième assemblée

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Céline Roy, appuyée par monsieur Guy Lefebvre, d'adopter le procès-verbal de la quatre-vingt-neuvième (89^e) assemblée du conseil d'administration, réunion tenue le 14 décembre 2010, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité -

CA-090-04

SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres du conseil d'administration sur les suites qui ont été données au procès-verbal de la quatre-vingt-neuvième assemblée du conseil d'administration tenue le 14 décembre 2010.

CA-089-06.3 Valeurs organisationnelles

Les valeurs organisationnelles ont été discutées avec les gestionnaires alors qu'un éthicien avait été invité.

La présentation de 2 heures fut très intéressante et pourrait amener l'établissement dans une démarche constructive.

Monsieur Corriveau contactera monsieur Pierre-Maurice Ferland, éthicien afin de faire la présentation aux membres du conseil d'administration.

Résolution : 1471-02-11
Relative à l'adoption des suivis
au procès-verbal du 14 décembre 2010

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nancy Gauthier, appuyée par madame Alice Trottier, d'adopter les suivis au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 novembre 2010, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité -

CA-090-05

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Deux (2) participants à cette assemblée.

SUJETS SOUMIS POUR DÉCISIONS :**6.1 Nomination de représentants au comité Gala reconnaissance 2011**

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres du conseil d'administration que chaque année le conseil d'administration souligne lors d'une soirée Gala reconnaissance la contribution de l'ensemble de ses employés à la dispensation des services sur le territoire du CSSS Vallée-de-la-Batiscan. Au cours de ce Gala, l'établissement souligne l'apport des employés qui ont 25 années de service ainsi que celui des employés qui quittent pour la retraite.

Un comité de travail réunissant des représentants de chacune de nos installations travaille à l'organisation de cette activité qui devrait se tenir le 5 mai 2011 dans le secteur de Mékinac.

Le comité organisateur souhaite que deux (2) membres du conseil d'administration participent aux travaux de ce comité.

Après échanges, discussions les administrateurs adoptent la résolution suivante :

Résolution : 1472-02-11
Relative au comité Gala Reconnaissance

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration désire assumer ses responsabilités envers ses employés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration souhaite reconnaître et souligner leur apport et contribuer tangiblement à la réussite de ce Gala.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Julie Goyette, appuyée par madame Alice Trottier, de nommer monsieur Guy Lefebvre et madame Céline Roy au comité organisateur du Gala Reconnaissance 2011 et monsieur Gilles Maurais et madame Nancy Gauthier agiront comme soutien à l'organisation.

- Adoptée à l'unanimité –

6.2 Registre des signataires autorisés pour la RAMQ

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres du conseil d'administration que suite au départ temporaire de Dre Michèle Cloutier, une mise à jour du registre des signataires autorisés pour la RAMQ est nécessaire.

Il ajoute que l'établissement doit procéder à la désignation des signataires autorisés auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les signataires sont également responsables de signer les formulaires en regard des nominations et octrois de privilèges accordés aux professionnels de l'établissement.

Il est donc proposé d'autoriser les personnes suivantes à attester pour l'établissement de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant dans notre établissement.

- ♦ Monsieur Alain Corriveau, DG
- ♦ Dre Michèle Cloutier, DSP
- ♦ Madame Isabelle Jean, chef d'administration des programmes santé
- ♦ Dre Christine Jacques, médecin

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leur question, à leur satisfaction.

Après échanges, discussions les administrateurs adoptent la résolution suivante :

Résolution : 1473-02-11

Relative au registre des signataires autorisés pour la RAMQ

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Aimé Bernier, appuyée par madame Sylvie Tellier, que les personnes suivantes soient autorisées à attester pour l'établissement de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant dans notre établissement auprès de la RAMQ.

- ♦ Monsieur Alain Corriveau, directeur général
- ♦ Dre Michèle Cloutier, directrice des services professionnels
- ♦ Madame Isabelle Jean, chef d'administration des programmes santé
- ♦ Dre Christine Jacques, médecin

- Adoptée à l'unanimité –

6.3 Nomination des vérificateurs

Monsieur Michel Champagne, directeur des services de soutien à la gestion, informe les administrateurs à l'effet que l'établissement doit se conformer aux obligations légales prévues à l'article 290 de la Loi sur la santé et les services sociaux qui dit ce qui suit :

Avant le 30 septembre de chaque exercice financier de l'établissement, le conseil d'administration nomme un vérificateur pour l'exercice financier en cours.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leur question, à leur satisfaction.

Après échanges, discussions les administrateurs adoptent la résolution suivante :

Résolution : 1474-02-11

Relative à la nomination des vérificateurs

CONSIDÉRANT l'obligation légale prévue à l'article 290 de la Loi sur la santé et les services sociaux :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Aimé Bernier, appuyée par madame Sylvie Tellier, de mandater, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011, la firme :

Dessureault, Leblanc, Lefebvre s.e.n.c.r.l. – Comptables agréés
25, rue des Forges, bureau 200 - C.P. 1356
Trois-Rivières (Québec) G9A 5L2

- Adoptée à l'unanimité –

6.4 Projet de loi 127 : Gouvernance du réseau de la santé

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, rappelle aux administrateurs que le dépôt de la loi 127 sur la gouvernance était attendu depuis longtemps. L'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) estime que ce projet de loi sur la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux ne répond qu'à certaines préoccupations des établissements.

Il ajoute qu'il est cependant important que les membres du conseil d'administration prennent connaissance des différents points de vue sur la question et voient, d'une part, les objectifs visés par la loi, mais aussi l'étendue des moyens qu'elle prévoit pour y répondre.

De ce fait, si l'ensemble des acteurs est en accord avec les objectifs visés par la loi, il se dessine à ce jour un large consensus parmi les principaux acteurs du réseau pour questionner la répartition des pouvoirs à travers les trois paliers (local-régional-national).

Monsieur Corriveau présente les principaux irritants ainsi que les éléments positifs de ce projet de loi.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leur question, à leur satisfaction.

Après échanges, discussions les administrateurs adoptent la résolution suivante :

Résolution : 1475-02-11

Relative au projet de loi 127 : Gouvernance du réseau de la santé

CONSIDÉRANT l'impact de la nouvelle loi sur l'autonomie des établissements en ce qui a trait au choix des priorités et des moyens ;

CONSIDÉRANT l'ambiguïté et la complexité dans les lignes de commandement qui en découlent ;

CONSIDÉRANT la réduction des rôles des administrateurs au sein des conseils d'administration ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nancy Gauthier, appuyée par madame Céline Roy, de dénoncer ces aspects du projet de loi 127 et d'appuyer les démarches de l'association Québécoise des établissements de santé et de services sociaux dans ses représentations auprès du ministre et du premier ministre.

- Adoptée à l'unanimité –

6.5 Projet de loi 133 : Gouvernance et gestion des ressources informationnelles

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les administrateurs à l'effet que le dépôt de la loi 133 par le Conseil du trésor vise essentiellement deux objectifs. Un premier objectif à caractère économique que le ministre a présenté dans son plan de travail visant à réduire les dépenses de 70 millions par année dans ce domaine et un second, plus ambitieux, qui vise à mieux coordonner le développement informatique à travers l'ensemble de la structure étatique.

Dans l'attente de son adoption, un moratoire a été mis en place pour tout développement informatique, ce qui pour l'établissement touche l'implantation d'un dossier patient informatique dont l'amorce était prévue en 2010-2011.

Durant cette période d'attente, la région a entrepris des travaux qui pourraient, le cas échéant, conduire au choix d'un outil commun en cette matière. Un comité de travail visant à d'ailleurs été mis sur pied afin d'évaluer les besoins de la région.

L'établissement a identifié un produit qui pourrait mieux répondre à ses besoins et à ceux des établissements de petite et moyenne taille. Il n'en reste pas moins que la pression, pour acquérir une version déjà implantée dans la région est forte.

Le ministre a cependant déjà annoncé qu'il accepterait plus d'un produit (2 ou 3) pour maintenir une certaine compétition.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leur question, à leur satisfaction.

Après échanges, discussions les administrateurs adoptent la résolution suivante :

Résolution : 1476-02-11

Relative au projet de loi 133 : Gouvernance et gestion des ressources informationnelles

CONSIDÉRANT les impacts potentiels du projet de loi 133 sur le développement des outils informatiques envisagés pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement ;

CONSIDÉRANT la volonté régionale d'harmonisation et de mise en commun des actifs informationnels ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Julie Goyette, appuyée par madame Sylvie Tellier, de maintenir les orientations de l'établissement en ce qui a trait à l'implantation d'un DPE qui répond aux besoins de notre CSSS et de confier à la direction générale le mandat de faire valoir ces besoins dans la démarche régionale.

- Adoptée à l'unanimité –

6.6 Réflexion sur le dossier *transport*

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, signale aux administrateurs que le véhicule utilisé par le CSSS arrive à sa limite d'utilisation et l'établissement doit prendre une décision quant à l'avenir du transport de notre clientèle qu'il s'agisse des résidents hébergés ou de la clientèle de nos centres de jour.

Actuellement le CSSS fonctionne dans un modèle mixte, à savoir que nous avons un véhicule qui assure en grande partie le service pour le nord du territoire (St-Tite et Ste-Thècle) alors que nous avons un contrat de service avec le transport adapté de la MRC des Chenaux pour desservir St-Anne-de-la-Pérade et St-Narcisse.

Il est cependant difficile d'aborder la question du transport de personnes dans l'établissement sans tenir compte de la réalité qui prévaut en cette matière sur le territoire de la Vallée de la Batiscan en entier. Or, si le transport de personnes en milieu rural pose déjà problème important, l'accessibilité à des ressources de transport plus spécialisées représente un défi d'un tout autre ordre.

La réflexion entreprise nous amène aussi à élargir le questionnement à l'offre de service en centre de jour. En effet, nous sommes interpellés par la performance de nos services de centre de jour et certaines décisions en cette matière pourraient influencer les choix qui s'offrent à nous en ce qui a trait au transport.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leur question, à leur satisfaction.

Après échanges, discussions les administrateurs adoptent la résolution suivante :

Résolution : 1477-02-11
Relative à la réflexion sur le dossier *transport*

CONSIDÉRANT la vétusté des équipements de transport à notre disposition ;

CONSIDÉRANT l'importance de préserver une certaine autonomie en regard du transport de personnes ;

CONSIDÉRANT l'importance de travailler en complémentarité avec le milieu afin d'accroître l'accessibilité au transport sur le territoire ;

CONSIDÉRANT le lien étroit entre nos besoins en transport et les activités du centre de jour ;

CONSIDÉRANT la performance observée des activités en centre de jour ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Aimé Bernier, appuyée par madame Alice Trottier, de confier à la direction générale le mandat de réviser l'offre de service en centre de jour et d'évaluer les besoins en transport de personnes pour répondre aux besoins de l'établissement.

- Adoptée à l'unanimité –

6.7 Cadre de référence en organisation communautaire

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, rappelle aux membres du conseil d'administration que les concepts de santé et de bien-être sont étroitement liés à la responsabilité populationnelle qui a été confiée aux centres de santé et de services sociaux.

Mais ces concepts appliqués aux personnes impliquent la santé et la vitalité des communautés au sein desquelles ils vivent. De ce fait, notre capacité à influencer la santé et le bien-être de la population implique que nous agissons sur les déterminants de la santé et le développement des communautés.

Dans le cadre de la révision du plan d'organisation, l'établissement s'est doté d'une équipe d'organisation communautaire ayant pour mandat de :

1. « ...agir sur les facteurs déterminants pour la santé et le bien-être et rendre les personnes, les familles et les communautés plus responsables à cet égard par des actions de prévention et de promotion ».
2. « atteindre des niveaux comparables de santé et de bien-être au sein des différentes couches de la population et des différentes régions ».

Le cadre de référence est un outil qui vient préciser le rôle des professionnels de l'organisation communautaire au sein de l'organisation en ce qui a trait :

- au développement des communautés de Mékinac et des Chenaux ;
- au soutien à l'action communautaire autonome ;
- à la mission de santé publique du CSSSVB ;
- au déploiement efficace et harmonieux des programmes de l'établissement ;
- aux autres actions susceptibles d'avoir un impact positif sur les déterminants de la santé.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leur question, à leur satisfaction.

Après échanges, discussions les administrateurs adoptent la résolution suivante :

Résolution : 1478-02-11

Relative au cadre de référence en organisation communautaire

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nancy Gauthier, appuyée par madame Alice Trottier, d'adopter le cadre de référence en organisation communautaire, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

6.8 Renouvellement de nomination pour les médecins

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les administrateurs à l'effet que lors de la dernière réunion du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens tenue le 26 janvier 2011, une

résolution a été adoptée à l'effet d'entériner les renouvellements faits auprès de la RAMQ au cours de l'année pour les médecins suivants :

- ◆ Docteure Louise Gélinas
 - période du 29 août 2010 au 29 août 2012
- ◆ Docteur Claude Roberge
 - période du 29 août 2010 au 29 août 2012
- ◆ Docteur Rémi Grandisson
 - période du 29 août 2010 au 29 août 2012
- ◆ Docteur Réjean Ruel
 - période du 29 août 2010 au 29 août 2012
- ◆ Docteur Jacques Martel
 - période du 29 août 2010 au 29 août 2012
- ◆ Docteur Gilles Grenier
 - période du 29 août 2010 au 29 août 2012
- ◆ Docteure Valérie Bédard
 - période du 29 août 2010 au 26 janvier 2012

Résolution : 1479-02-11

Relative au renouvellement de nomination pour les médecins

CONSIDÉRANT QUE l'établissement doit se conformer à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Guy Lefebvre, appuyé par monsieur Aimé Bernier, que le conseil d'administration, sur recommandation du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, adopte les renouvellements de nomination des médecins qui ont été faits à la Régie de l'assurance-maladie du Québec. (RAMQ) soit :

- ◆ Docteure Louise Gélinas
 - période du 29 août 2010 au 29 août 2012
- ◆ Docteur Claude Roberge
 - période du 29 août 2010 au 29 août 2012
- ◆ Docteur Rémi Grandisson
 - période du 29 août 2010 au 29 août 2012
- ◆ Docteur Réjean Ruel
 - période du 29 août 2010 au 29 août 2012
- ◆ Docteur Jacques Martel
 - période du 29 août 2010 au 29 août 2012
- ◆ Docteur Gilles Grenier
 - période du 29 août 2010 au 29 août 2012
- ◆ Docteure Valérie Bédard
 - période du 29 août 2010 au 26 janvier 2012

- Adoptée à l'unanimité –

6.9 Nomination temporaire du Dr Alain Léger

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les administrateurs à l'effet que lors de la dernière réunion du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens tenue le 26 janvier 2011, une résolution a été adoptée à l'effet de nommer temporairement le Dr Alain Léger.

Cette nomination a pour but de couvrir la période de vacances simultanée des 2 médecins desservant les centres d'hébergement de Mékinac, compte tenu de l'absence en congé de maladie de leur autre collègue.

Résolution : 1480-02-11

Relative à la nomination temporaire du Dr Alain Léger

CONSIDÉRANT QUE l'établissement doit se conformer à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Alice Trottier, appuyé par madame Julie Goyette, que le conseil d'administration, sur recommandation du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, entérine la nomination temporaire du Dr Alain Léger pour la période du 10 au 27 février 2011.

- Adoptée à l'unanimité -

CA-090-07

RAPPORTS STATUTAIRES SOUMIS POUR ADOPTION :

7.1 A) Rapport sur les infections du 10 décembre 2010 au 15 février 2011

Madame Chantal Carignan, DSOPQS-SI, informe les membres du conseil d'administration sur les infections survenues pour la période du 10 décembre 2010 au 15 février 2011 :

- ♦ Éclosions vécues par notre clientèle en hébergement (incluant les RNI).
- ♦ Situations de Clostridium difficile.
- ♦ Toute situation infectieuse.

À ce jour, aucune personne hébergée ne présente le C. difficile

Trois clients, hébergés dans un même centre, présentent des symptômes d'allure grippale. Les mesures requises de prévention et contrôle des infections sont mises en place ainsi que l'isolement préventif en attente des résultats de prélèvement

Aucune éclosion dans nos centres d'hébergement.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1481-02-11

Relative au rapport sur les infections du 10 décembre 2010 au 15 février 2011

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Alice Trottier, appuyée par madame Céline Roy, d'adopter le rapport sur les infections pour la période du 10 décembre 2010 au 15 février 2011, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

B) Rapport d'activités et d'examen des insatisfactions du 6 décembre 2010 au 4 février 2011

Madame Chantal Carignan, DSOPQS-SI, informe les membres du conseil d'administration que suite à l'absence de comité de vigilance, ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil d'administration.

C) Rapport sur la gestion des risques et de la qualité

Madame Chantal Carignan, DSOPQS-SI, informe les membres du conseil d'administration des travaux entourant la gestion des risques et de la qualité :

- ♦ Le comité de gestion des risques et de la qualité s'est réuni à quatre (4) reprises depuis le 1^{er} avril 2010. La dernière rencontre s'est tenue le 2 février 2011 ;
- ♦ Le rapport traite des statistiques jusqu'à la période 9 (du 1^{er} avril au 4 décembre 2010) :
 - 871 déclarations d'événements ;
 - 50 % de ces déclarations d'événements sont des incidents ;
 - Les chutes représentent 36 % du total et les erreurs liées aux médicaments 28 % ;
- ♦ Le plan d'action 2010-2011 du comité de vigilance et de la qualité :
 - Poursuite de l'élaboration et l'application du programme en prévention des chutes ;
 - Prévention des plaies de pression par l'intégration des outils et le suivi des plaies ;
 - Suivi plus serré des erreurs liées aux médicaments.
- ♦ Trois (3) recommandations du comité de gestion des risques ont été envoyées aux gestionnaires concernant les situations problématiques.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1482-02-11

Relative au rapport sur la gestion des risques et de la qualité pour la période du 1^{er} avril au 4 décembre 2010

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Céline Roy, appuyée par madame Nancy Gauthier, d'adopter le rapport sur la gestion des risques et de la qualité pour la période du 1^{er} avril au 4 décembre 2010, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

7.2 Suivi financier de la période 10 – du 5 décembre 2010 au 1^{er} janvier 2011

Monsieur Aimé Bernier, président du comité de vérification, informe les membres du conseil d'administration sur le rapport financier de la période 10 finissant le 1^{er} janvier 2011.

Ce rapport démontre que l'établissement dégage, à la fin de la période 10, un surplus budgétaire de 549 279 \$.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1483-02-11

Relative au rapport financier à la période 10 finissant le 1^{er} janvier 2011

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Guy Lefebvre, appuyée par madame Sylvie Tellier, d'adopter le rapport financier de la période 10 finissant le 1^{er} janvier 2011, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

CA-090-08

SUJETS SOUMIS POUR INFORMATIONS :

8.1 Structure de postes associée au plan d'organisation

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, présente aux administrateurs le document *Structure associée au plan d'organisation*.

Comme l'indique le préambule du document qui vous a été acheminé : « La structure organisationnelle définit le mode d'organisation entre les différents services qui caractérisent l'établissement et le choix de répartition des moyens humains et matériels mis en œuvre entre ces différents services. »

La définition de la structure organisationnelle d'un établissement permet donc de répondre aux questions suivantes :

- ♦ Comment sont mis en relation les différents services qui le définissent ?
- ♦ Comment sont réparties les ressources de production de services dans l'organisation ?

Le document est donc présenté conformément au plan d'organisation et se veut un outil de référence essentiel à tout acteur de l'organisation.

Le document présente chacun des titres d'emploi de l'organisation en décrivant les responsabilités générales et spécifiques qui s'y rattachent. Il définit globalement les tâches qui y sont associées aux niveaux cliniques et administratifs en plus de préciser les responsabilités de l'employé en ce qui a trait à la recherche des meilleures pratiques en termes de qualité, de sécurité et d'efficacité des services.

Cet outil est évolutif et sera mis à jour en fonction des transformations des services et de l'organisation.

8.2 Évaluation des services alimentaires au CSSS Vallée-de-la-Batiscan

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres du conseil d'administration que comme annoncé par le ministre de la Santé, les établissements du réseau sont interpellés afin d'optimiser leurs services et de mettre en place des projets « Lean ».

Les objectifs financiers liés à l'optimisation nous imposent de faire l'exercice dans différents services de l'organisation.

Or, la direction a été interpellée à plusieurs reprises par le dossier des services alimentaires. Il est à noter que l'établissement a perdu plusieurs ressources en nutrition dans les services d'hébergement durant les cinq dernières années. Les différences dans les pratiques, le niveau de ressources, l'organisation du travail et l'absence d'un outil de planification et de gestion des services alimentaires méritent que l'on regarde attentivement la situation.

C'est dans ce contexte que la direction a fait un appel sur invitation afin d'obtenir une évaluation de ses services d'alimentation et de nutrition.

Monsieur Corriveau ajoute que la démarche devrait permettre au conseil d'administration de prendre les mesures nécessaires afin d'optimiser et standardiser les activités liées aux services alimentaires et de mieux soutenir les services de nutrition dans le maintien et l'amélioration de la santé des résidents.

L'appel d'offres sur invitation a été fait à la firme Génivar et Cim afin de réaliser :

- ♦ Une collecte de donnée dans chacune des installations dans le cadre d'une observation de l'ensemble des opérations qui s'y déroule ;

- ♦ Une description de la situation actuelle, l'analyse des besoins de la clientèle et des préoccupations de l'organisation ;
- ♦ Des pistes d'optimisation sous la forme d'orientation possible à court, moyen et long terme.

Le projet devrait s'étaler sur 8 à 12 semaines et être entrepris dans la présente année financière.

Les coûts totaux devraient se situer autour de 18 000 \$.

8.3 Tableau de bord – compression des dépenses administratives

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, présente aux administrateurs un tableau de bord concernant le suivi des compressions de dépenses en formation, frais de déplacement et publicité.

Il ajoute que l'atteinte des objectifs est un incontournable et qu'il est de la responsabilité de tous les gestionnaires de se gouverner en conséquence.

□

Monsieur Champagne rappelle les incontournables de la Loi :

1. Réduction de 25 % des frais de déplacement;
2. Réduction de 25 % de la publicité;
3. Réduction de 25 % de la formation;

La cible à atteindre au 31 mars 2001 est de 99 460 \$ et à la période 10 nous en sommes à 69 605 \$.

8.4 Suivi des coûts reliés à l'utilisation des agences privées à la période financière 10

Madame Céline Roy, présidente du comité de suivi des ressources humaines, informe les administrateurs sur le suivi des coûts des agences privées à la période 10.

- ♦ Nous sommes en pénurie d'infirmières auxiliaires à l'hébergement Sud ;
- ♦ Nous avons avisé les infirmières et infirmières auxiliaires que la bonification de l'été 2009 sera retirée à compter de février. Cette mesure devrait diminuer le nombre de quarts de travail en surcroît au Nord ;
- ♦ En collaboration avec les gestionnaires responsables de l'hébergement, nous avons réaménagé certains postes de travail de préposés aux bénéficiaires en les bonifiant en heures de travail. Cette bonification devrait diminuer les quarts de travail à découvert ;
- ♦ Nous sommes en processus de recrutement aux titres d'emplois d'infirmières auxiliaires et préposés aux bénéficiaires;

- ♦ Nous avons reconduit le remplacement des infirmières sur le quart de nuit par des infirmières auxiliaires.

Monsieur Corriveau précise que l'établissement est lié par la convention collective et qu'il est difficile de déplacer les employés du nord vers le sud afin d'équilibrer l'excédent de personnel au nord versus le manque de personnel au sud.

Des solutions sont travaillées mais chacune a ses avantages et ses inconvénients.

8.5 Suivi des griefs au 8 février 2011

Madame Céline Roy, présidente du comité de suivi des ressources humaines, informe les administrateurs sur le suivi des griefs au 8 février 2011.

- ♦ Un grief réclamant un poste de travail – méthode d'attribution contestée. La décision est favorable à la partie syndicale ;
- ♦ Un grief contestant le remplacement des infirmières par des infirmières auxiliaires. La décision est favorable à l'employeur.

Au cumulatif, 24 griefs à incidence monétaire et 8 griefs à incidence non monétaire.

Madame Roy ajoute que très peu de griefs sont toujours en cours comparativement aux années précédentes.

8.6 Suivi de l'évolution de l'assurance-salaire – période 10

Madame Céline Roy, présidente du comité de suivi des ressources humaines, présente aux administrateurs un suivi de l'évolution de l'assurance-salaire à la période 10.

Elle précise que l'établissement a budgété un taux de 5,89 pour l'année financière 2010-2011, mais que le ministère a fixé unilatéralement la cible à 5,51.

Au cumulatif après 10 périodes financières, le taux s'élève à 6,73. L'augmentation du taux d'assurance-salaire s'explique en grande partie par des absences de maladie à des postes à temps complet.

Le suivi rigoureux des dossiers demeure une prérogative du bureau de santé.

L'Agence a demandé de lui fournir un plan sur nos actions en cours, à venir, ainsi que les motifs qui compliquent l'atteinte de l'objectif attendu.

CA-090-09

CORRESPONDANCE

Information sur des correspondances reçues par l'entremise du président ou du directeur général.

CA-090-10

AUTRES SUJETS

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

CA-090-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de madame Nancy Gauthier, l'assemblée est levée à 21 h 05.

Gilles Maurais
Président

Alain Corriveau
Secrétaire

Adopté le 12 avril 2011